

Office national des anciens combattants et victimes de guerre des Côtes d'Armor (ONACVG 22)

Vous êtes combattant d'hier ou d'aujourd'hui, blessé, invalide de guerre, victime civile de guerre ou d'acte de terrorisme, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, veuve ou veuf du ressortissant, vous pouvez bénéficier d'une aide ou d'un accompagnement.

Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous accueille, vous écoute et vous informe sur vos droits administratifs et sociaux.

Des aides adaptées à votre situation, après examen personnalisé de votre situation, peuvent prendre diverses formes : aides pour difficultés financières, pour favoriser votre maintien à domicile, à la reconversion professionnelle...

Avant toute intervention au titre de l'action sociale de l'Office, le service s'assurera que toutes les mesures de droit commun ont été mises en œuvre à votre profit. Ainsi vous pourrez bénéficier de toutes les aides de l'État.

Contact : Service départemental des Côtes d'Armor - 4 rue Nicolas Copernic 22950 TRÉGUEUX
Tél. : 02 96 68 01 44 - ass.sd22@onacvg.fr